INITIALES DU PRÉFET
_____
_____
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON.

Jeudi, le 11 mars 2021 à 17 h 00.

À huis clos par visioconférence. Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et un enregistrement vidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC de Roussillon.

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine
BEAULAC, Johanne - mairesse de Saint-Philippe
BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant
SCOTT, Ann - mairesse suppléante de Candiac
MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier
OUELLETTE, Christian - préfet et maire de Delson
PAYANT, Sylvain - maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu
ROUTHIER, Pierre-Paul - préfet suppléant et maire de Châteauguay
SERRES, Donat - maire de La Prairie

Absents, les conseillers de comté :

DYOTTE, Normand - maire de Candiac
LETHAM, Walter - maire de Léry

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, préfet et maire de Delson.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le préfet, monsieur Christian Ouellette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté. De plus, les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément à l'article 153 et suivants du *Code municipal du Québec*.

INITIALES DU PRÉFET
_____
_____
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2021-03-44

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 mars 2021:

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Bail pour la location de l'emprise ferroviaire abandonnée Massena
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2021-03-45

4. BAIL POUR LA LOCATION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE MASSENA

ATTENDU que la MRC de Roussillon par une résolution en date du 25 juin 2020 a signifié son intérêt de prendre en charge, en tant que Locataire, la portion de l'emprise ferroviaire abandonnée unissant les villes de Mercier et de Saint-Constant qui traverse son territoire, ainsi que les surlargeurs s'y trouvant, aux fins d'aménagement d'un parc linéaire;

ATTENDU que le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le délégué du ministre des Transports, monsieur Éric Breton, directeur général de la Direction générale de l'expertise immobilière et la MRC de Roussillon souhaite par le présent bail maintenir l'intégrité de l'emprise ferroviaire abandonnée;

ATTENDU que le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC est propriétaire de l'emprise ferroviaire abandonnée de la subdivision Massena pour l'avoir acquise de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada aux termes des actes mentionnés au bail;

ATTENDU que le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC consent à un bail pour une période de soixante (60) ans, débutant à la date de signature du présent bail, à la MRC de Roussillon, les immeubles décrits dans le bail ainsi que les structures (ponts, bâtiments et ponceaux) s'y trouvant;

ATTENDU que suite à une analyse du bail, la MRC de Roussillon a demandé au MTQ d'apporter certaines modifications au projet de bail afin de prévoir la reconduction du bail et la période octroyée à la MRC pour remédier aux défauts;

ATTENDU que la MRC de Roussillon paiera au GOUVERNEMENT DU QUÉBEC un loyer de cinquante dollars (50 $);

ATTENDU les obligations de la MRC de Roussillon mentionnées aux articles 7 et suivant du bail déposé en annexe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé à l'unanimité et résolu:

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC de Roussillon, tout document relatif à ce bail, conforme aux attentes et demandes de

INITIALES DU PRÉFET
_____
_____
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

modifications de la MRC, pour la location de l'emprise ferroviaire abandonnée Massena;

QUE le Conseil de la MRC autorise le paiement de location;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon transmettre la présente résolution aux organismes concernés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions est annoncée par le préfet.

2021-03-46

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates et résolu:

DE lever l'assemblée à 17 h 18.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

(s) Christian Ouellette
_____
Christian Ouellette
Préfet et maire de Delson

(s) Colette Tessier
_____
Colette Tessier, OMA
Directrice services administratifs et financiers / secrétaire-trésorière adjointe